



Réf. Farde e-Assemblées : 2662280

N° OJ : 69

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/06/2025

Objet : Services du Secrétaire.- Appui juridique.- Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Modifications budgétaires 2025-1.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété ;

Vu l'article 276 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal le 7 septembre 2020 ;

Vu la décision du Conseil d'administration du Mont de piété du 22 mai 2025 adoptant les modifications budgétaires 2025 - 1 ;

Considérant les justifications exposées dans le rapport du Mont-de-Piété ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2025 du Mont-de-Piété (délibération du Conseil d'administration du Mont-de-piété du 22 mai 2025) sont approuvées.

Annexes :

[Décision 22/05/2025. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Modification budgétaire 2025-1. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Rapport FR. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)